

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Un bureau d'appel de la Commission canadienne des pensions étudiera le cas de la veuve de l'aviateur Edward E. Chambers, dès que l'avocat de M^{me} Chambers fera savoir à la Commission qu'il est prêt à lui soumettre la demande.

Pour ce qui est des autres cas, la Commission canadienne des pensions est toujours disposée à étudier toute demande de pension qui lui est soumise conformément aux dispositions de la loi sur les pensions.

L'ENVOI DE LIVRES DE CLASSE AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Question n° 774—**M. Hopkins:**

1. A-t-on envisagé des mesures pour envoyer franc de port aux pays sous-développés des livres de classe et autres manuels scolaires (usagés ou non)?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date cette mesure sera-t-elle mise en vigueur?

3. Dans le cas de la négative, le gouvernement voudrait-il envisager l'adoption d'une mesure de cette nature?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. L'échange du courrier entre les pays est gouverné par les dispositions de la Convention postale universelle, qui ne prévoit pas de franchise postale pour les livres de classe et les autres manuels scolaires. De telles fournitures mises à la poste au Canada à destination d'outremer peuvent bénéficier d'accords spéciaux prévus par la Convention pour la transmission en vrac à un tarif postal calculé d'après le poids brut.

2. Ne s'applique pas.

3. L'adoption d'une mesure unilatérale n'est pas possible en vertu de la Convention susmentionnée.

LA POLLUTION DE L'AIR ET LE CANCER

Question n° 781—**M. Fawcett:**

Les recherches ont-elles démontré que la pollution de l'air attribuable aux gaz qui s'échappent des établissements industriels et des voitures automobiles, à la poussière d'asphalte, etc., contribue au cancer du poumon et, dans le cas de l'affirmative, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il institué un programme de recherches pour étudier ce grave problème en vue d'apporter quelques correctifs à cette situation?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il a été bien prouvé qu'il existe une relation entre la fréquence du cancer du poumon et l'exposition prolongée aux matières polluantes en certains milieux industriels ainsi qu'à ce qu'on pourrait appeler du nom général de pollution urbaine. La Division de l'hygiène du travail, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, s'acquitte du programme de recherches portant sur les divers aspects de cette question.

[M. Brand.]

L'AIDE EN CAS DE PERTE DES RÉCOLTES

Question n° 787—**M. Horner (Acadia):**

1. Quel montant le gouvernement fédéral a-t-il versé aux cultivateurs de l'Ontario et du Québec, en vertu du Programme d'aide en cas de perte des récoltes?

2. Quand a-t-on commencé à effectuer des versements et à quelle date cessera-t-on d'en effectuer?

3. Quelle était la moyenne du prix des céréales de provende aux moulins à provende régionaux de l'Ontario et du Québec, avant l'entrée en vigueur du taux de la subvention, et quelle est la moyenne actuelle pour le grain à provende, maintenant que la subvention est en vigueur depuis quelques mois?

4. Quel était le taux moyen pour la tonne de foin avant que la subvention fût annoncée et quel est le prix moyen du foin, maintenant que la subvention est en vigueur depuis plusieurs mois?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1 et 2. Les paiements du gouvernement fédéral en vertu du programme d'aide à l'achat d'aliments du bétail sont versés aux provinces à titre de remboursements. Les provinces accordent des bons rachetables aux agriculteurs admis au programme. A mesure que les provinces rachètent les bons utilisés par les agriculteurs pour l'achat de foin et d'autres aliments admis au programme, elles adressent au gouvernement fédéral leurs demandes de remboursement.

L'Ontario a commencé à distribuer ses bons vers le 1^{er} octobre 1965 et le Québec, vers le 1^{er} janvier 1966. Aucune demande de remboursement n'a encore été reçue de la province de Québec et, au total, \$190,000 ont été versés en remboursement des réclamations reçues de l'Ontario.

En Ontario, les bons sont valides pour l'achat et la livraison de foin durant la période commençant le 16 mai 1965 et finissant le 15 mai 1966 et pour l'achat et la livraison d'autres aliments admis au programme durant la période commençant le 16 juillet 1965 et se terminant le 15 mai 1966.

Dans le Québec, les bons sont valides pour l'achat et la livraison de foin et d'autres aliments admis au programme durant la période commençant le 1^{er} juillet 1965 et finissant le 30 mai 1966.

3. Prix moyen de détail, les 100 livres, livrées (sacs compris)*

	Ontario		Quebec	
	1 ^{er} août 1965	1 ^{er} janvier 1966	1 ^{er} août 1965	1 ^{er} janvier 1966
Maïs broyé	\$3.65	\$3.65	\$3.89	\$3.84
Avoine non moulue	3.10	3.17	3.14	3.23
Orge moulue	3.30	3.41	3.34	3.41
Blé non moulu	3.64	3.65	3.72	3.71

*Source: Bureau fédéral de la statistique.